



ASSOCIAZIONE ITALIANA SAN ROCCO DI MONTPELLIER
CENTRO STUDI ROCCHIANO

MAURICE BESSODES

« **SAINT ROCH. NOTES CRITIQUES** »



MAURICE BESSODES

« **SAN ROCCO. NOTE CRITICHE** »

L'abate Bessodes, lo diciamo subito a scanso di equivoci, non era certamente uno storico, e la struttura del suo libro – *Saint Roch. Histoire et légendes*, pubblicato a Montpellier nel 1929 – lo dimostra fin dalle prime righe. Del resto, per circa centoquaranta pagine, questo agile volumetto traccia la vita di san Rocco secondo uno stile volutamente (ed efficacemente) romanzato, mescolando dati storici, tradizioni devozionali, pie leggende e, in non pochi casi, invenzioni letterarie dello stesso autore: insomma, tutti gli ingredienti tipici della più classica casistica agiografica.

Ribadiamo ancora – perché non vogliamo essere fraintesi – che da parte nostra non esiste alcuna disistima per il genere agiografico; anzi, questa forma di divulgazione popolare della fede cristiana fa parte di un genere *a sé* che merita il massimo rispetto, e che peraltro rientra anche a pieno titolo, solo per fare un esempio, nell'ambito degli studi di sociologia religiosa. In sostanza, abbiamo solo voluto sottolineare che, se vogliamo prendere in considerazione la figura di san Rocco in un senso strettamente storico-biografico, non possiamo affidarci ad opere come quella del Bessodes.

Perché, dunque, abbiamo riprodotto una parte del suo libro proprio nella sezione dedicata ai «mostri sacri» degli studi storico-scientifici sul nostro Santo? I motivi sono diversi. Innanzitutto perché quest'opera riscosse un notevole successo, e per molti decenni ancora i lavori veramente specialistici su san Rocco sarebbero rimasti confinati in una ristretta cerchia di addetti ai lavori. In altri termini, non solo tra la massa, ma anche in insospettabili ambienti *culturali* la fonte di notizie «storiche» su san Rocco fu costituita, spesso e volentieri, da opere in *stile Bessodes*.

In secondo luogo, fu lo stesso autore ad accreditarsi, in qualche misura, come difensore del Rocco della «storia», per salvare *"la tradizione contro il piccone dei distruttori"*, rappresentati, in modo particolare e con esplicita menzione, dal buon Maurice Luthard, che nel 1917 aveva curato le note alla riedizione critica de *La vie, légende et Miracles de Mgr. Saint Roch* di Jehan Phelipot, uno dei primissimi testi agiografici dedicati a san Rocco (1494). Luthard, in realtà, aveva fatto il suo dovere di storico e di studioso, ma per qualche critica un po' ardita alla «tradizione» aveva attirato su di sé le reprimende del cardinale di Cabrières, che, con il compiacimento (decisamente sgradevole) del Bessodes, aveva ordinato il ritiro dalle librerie del suo testo.

In terzo ed ultimo luogo, forse proprio per darsi una patina di *rispettabilità storica*, il Bessodes concentrò nelle ultime venti pagine del suo libro una serie di considerazioni di stile decisamente diverso dal precedente romanzo agiografico. Il *Riassunto biografico* è quasi interamente debitore del Diedo, il più celebre agiografo di san Rocco (1479), di cui infatti egli era un sostenitore a spada tratta; le successive *Note critiche* – che riproduciamo integralmente qui di seguito, in lingua originale francese – sono invece una vera e propria dissertazione, incentrata sugli aspetti più controversi messi in luce dalle ricerche storiche sulla vita e la leggenda di san Rocco.

In queste *Note*, il Bessodes si esprime a volte in modo ingenuo, a volte con la sicumera di chi non tollera deviazioni dalla «verità rivelata» su san Rocco; in altri casi, però, il suo argomentare è fluido e brillante, ed in qualche occasione riesce a mettere in difficoltà i suoi detrattori con grande abilità. In generale, comunque, egli cita diversi studiosi, e mostra in effetti una buona conoscenza delle principali opere specialistiche su san Rocco. E se alla fine le sue posizioni non reggono alla prova degli studi più recenti, resta il fatto che queste pagine si sono comunque conquistate un proprio piccolo spazio nella storia della letteratura rocchiana.



MAURICE BESSODES
« SAINT ROCH. NOTES CRITIQUES »

Nous soulignons tout de suite, afin d'éviter tout malentendu, que l'Abbé Bessodes n'est pas un historien; la structure du livre publié en 1929 à Montpellier en témoigne. Ce livre, de quelque 140 pages et très agréable à lire, retrace la vie de St Roch dans un style romancé et hagiographique.

Au contraire, les vingt dernières pages sont consacrées à un *Résumé biographique* dans le plus pur style des versions traditionnelles, ainsi qu'à des *Notes critiques* centrées sur les points les plus controversés des recherches historiques faites sur la vie de St Roch. Dans les *Notes*, que nous reportons intégralement, Bessodes cite plusieurs chercheurs et montre ainsi sa connaissance des principaux textes en la matière, mais aujourd'hui ses travaux sont pour la plupart dépassés.



MAURICE BESSODES
« SAINT ROCH. CRITICAL NOTES »

The abbot Maurice Bessodes was not precisely an historian, but his book, published in 1929, contained – besides from the hagiographical, fictionalized part – an appendix about the historical research into St. Roch's life. In these *Notes*, that we reproduce here integrally, the Author quotes many studies and shows a good knowledge of the main specialistic works about St. Roch, even if today his theories are widely out of date.



MAURICE BESSODES
« SAN ROQUE. NOTAS CRÍTICAS »

Notamos enseguida que el Abad Bessodes no es un historiador; la estructura de su libro, publicado en 1929, así lo demuestra: un texto muy ameno, que describe la vida de S. Roque con un estilo novelado y hagiográfico. Sin embargo, las veinte últimas páginas están dedicadas a *Notas críticas* - que trasladamos íntegramente – centradas en las investigaciones históricas sobre S. Roque. A este propósito, Bessodes cita varios investigadores y muestra su conocimiento de los principales textos en la materia, a pesar de que actualmente sus trabajos han sido en su mayoría superados.

Introduzione a cura di Paolo Ascagni – Version française de Martine Gassier
English version by Domizia Parri – Versión española por María Luengo



MAURICE BESSODES

« SAINT ROCH. NOTES CRITIQUES »

Saint Roch. Histoire et légendes, Montpellier 1929, pp. 146-163

Saint Roch naquit a Montpellier

Les auteurs sont unanimes sur ce point. «*Seule chose historiquement certaine*», écrit Germain (*Histoire de la Commune de Montpellier*, t. III, p. 275).

Son père s'appelait Jean

L'Anonyme et Diedo le disent. Jean Pin ne donne pas de nom. - Jean Roch serait-il le même que Romain Rog que l'on trouve consul de Montpellier en 1296. Despetis le pense (*Bulletin de l'Archiconfrérie de Saint Roch*, Montpellier, avril 1917).

Sa mère s'appelait Libéra

Les auteurs là-dessus sont unanimes, car le nom de Franca, que lui donne Jean Pin paraît n'être qu'un synonyme de Libéra. «*Ceci nous paraît confirmé*, disent Luthard et Rouquette, dans les Notes de la *Vie, Légende et Miracles de Mgr Saint Roch*, page 46 (2), par un acte d'Arnaud Vitalis» (notaire, n° 129, f° 28, 2°) ou, à propos de la vente d'une femme esclave faite à Montpellier, qui devra être libre après onze ans, nous lisons: «*francha et ab omni jugo servitutis libera*».

Roch était-il de race royale?

D'après l'Anonyme, il descendait de la lignée royale des très chrétiens Rois de France. D'après Diedo, il appartenait à la famille des Seigneurs de Montpellier, c'est-à-dire la famille des Guilhelms, rois d'Aragon. «*Il était d'une famille de chevaliers*», dit la légende du Propre du diocèse de Montpellier.

Ces opinions sont actuellement abandonnées. L'on est plutôt de l'avis de Jean Pin, qui le fait naître d'une famille illustre et opulente. «*Sa noblesse n'est pas suffisamment prouvée*», disent les *Acta Sanctorum*.

Est-ce que «Roch» était nom de famille ou prénom du Saint?

L'Anonyme et Jean Pin disent qu'il reçut ce nom sur les fonts baptismaux. Les Bollandistes en concluent que Roch devait donc être prénom, mais ils ajoutent: «*Si les Vies de l'Anonyme et de Jean Pin disent vrai*», ce qui, de leur part, indique un grand doute. Ni l'un, ni l'autre, n'ont eu connaissance, en effet, de l'acte de baptême qu'ils auraient transcrit s'ils l'avaient connu. Ils ont du donner, comme nom de baptême, le seul nom sous lequel on désignait le Saint.

Nous inclinons, quant à nous, à croire que Roch était le nom de famille. La raison majeure, c'est qu'il n'y a pas, à notre connaissance, dans le martyrologe, un saint qui se soit appelé Roc avant notre Saint Roch. Or, est-il admissible qu'une famille pieuse n'ait pas voulu donner à son unique enfant, récompense de multiples prières, le patronage d'un Saint? L'Église elle-même l'aurait-elle admis?

Luthard et Rouquette objectent que l'Église «*canonise toujours sous le nom que le Saint a reçu au baptême, jamais sous le nome de famille*». Fort bien, mais la canonisation de Saint Roch n'a pas été faite dans les formes actuelles: «*nec vero invenimus, hoc ipsum ritu unquam inter Sanctos relatum fuisse*», disent les Bollandistes (II, 19). Les Pères de Constance invoquèrent le Saint préservateur de la peste sous le nom que la tradition populaire connaissait. Ce nom de famille est devenu par la suite nom de baptême, comme il est arrivé pour beaucoup d'autres. Ajoutons que le

nom de Roch a pu être donné au fils de Jean Roch comme une sorte de petit nom, ainsi qu'on fait aujourd'hui encore en maintes localités du Languedoc, où le fils aîné est appelé habituellement même par ses père et mère, par le nom de famille, tandis que les cadets sont appelés par leurs prénoms.

On ne peut pas nier, d'autre part, les coïncidences significatives entre l'apparition d'un Saint Roch à la fin du treizième siècle, et les nombreux Roq, Roc ou Rog qui existent alors à Montpellier. S'il est admis que le nom de famille, avant d'être nom de saint, bien des obscurités s'éclairent.

Pour rejeter Rog comme nom de famille, Luthard et Rouquette disent (p. 55) que la famille des Rog aurait, en ce cas, possédé des fiefs seigneuriaux entraînant droits de justice, puisque l'oncle de Saint Roch fit jeter son neveu en prison. Or, ajoutent-ils, le Cartulaire de Maguelone ne contient aucun acte qui puisse prouver que les Rog avaient des fiefs qualifiés. – Sans doute, répondrons-nous, mais l'oncle de Roch, Berthomieu Rog, fit jeter son neveu en prison en qualité de juge de la Cour du Bayle, et non comme seigneur possédant des droits de justice.

La maison de famille

La tradition désigne aujourd'hui encore l'emplacement de la maison des Rog à Montpellier, celle que Saint Roch habita. Cette maison faisait le coin des rues actuelles de la Loge et des Trésoriers-de-France. On y a conservé l'ancien puits, chaque année, le jour de la fête de Saint Roch, beaucoup de personnes vont puiser de l'eau qu'elles regardent comme un préservatif salutaire contre la maladie. Les Trinitaires de Montpellier s'y rendaient autrefois en procession (Germain, *loco citato*, t. III, 284).

Roch naquit en 1295

Cette date est donnée par Diédo. L'Anonyme, Jean Pin, le Bréviaire romain *pro aliquibus* ne donnent pas de chronologie.

Nulle raison sérieuse ne s'oppose à admettre l'année 1295, donnée par Diédo avec précision. Luthard et Rouquette objectent qu'en ce cas, Saint Roch était mort lors de la grande peste. Si l'on peut admettre, ajoutent-ils, que le Saint ait exercé son pouvoir de thaumaturge de 1315 à 1320, époque où la peste sévit, en effet, en Italie, comment se fait-il que, lors de la grande peste, on n'ait pas songé à l'invoquer? Nous répondrons : Qui prouve que Saint Roch n'a pas été invoqué? Non pas publiquement, puisque son culte n'était pas encore officiel, mais *privatim*. – Supposition, riposterat-on. – Il est vrai, mais supposition qui a le mérite de ne pas rejeter à la légère une date précise donnée par un des auteurs primitifs.

Quel âge avait Saint Roch à la mort de ses parents?

Pour le père, l'Anonyme dit: quinze ans. Selon Diédo, Libéra serait morte pendant qu'elle portait encore le deuil de son mari, et quand Roch n'avait pas encore vingt ans révolus. Jean Roch serait donc mort aux environs de la dix-neuvième année de son fils; Libéra, dans sa vingtième année, selon le Propre du Diocèse de Montpellier.

Comment Saint Roch distribua-t-il ses biens?

Il distribua tout aux pauvres, disent l'Anonyme et Jean Pin. Diédo seul précise qu'il réserva pour son oncle paternel quelques fiefs et le gouvernement de la seigneurie qu'il tenait de son père.

Où et pendant combien de temps s'accomplit le pèlerinage de Saint Roch, en Italie?

D'après l'Anonyme, le Saint aurait visité Aquapendente, Césène, Rome, Rimini, Novare et Plaisance. D'après Jean Pin, Aquapendente, Césène, Rome, Rimini, Plaisance (Luthard et Rouquette, *loco citato*).

L'Anonyme et Diédo disent qu'il séjourna trois ans à Rome, Jean Pin, deux ans. D'après l'Anonyme et Jean Pin, il demeura deux mois à Rimini; d'après l'Anonyme, deux mois à Novare. Aucune indication n'est donnée pour le séjour à Plaisance.

Que penser de l'épisode du Cardinal?

L'Anonyme lui donne le titre de cardinal d'Anglérie, province du royaume de Lombardie. Jean Phelipot, son traducteur (1494), le dit «*natif du pays de Bretagne*», Jean Pin écrit: «*Cardinalis quidam Gallus e gente britonum*». Diédo l'appelle «*Britannicum quemdam Cardinalem*». Celui-ci ajoute seul que le signe de Croix fait par Saint Roch sur son front produisit stigmatisme dans la chair. Pressé de faire disparaître cette marque trop visible, Roch aurait pris la liberté de sermonner le Cardinal qui fut ensuite heureux de garder la marque indélébile.

En raison des divergences qui existent sur le nom de ce cardinal et vu l'improbabilité de l'audience pontificale, les *Acta Sanctorum* traitent cet épisode de fable. Fable certaine, en ce qui concerne du moins l'audience pontificale, à moins qu'il soit établi un jour que Jean XXII se rendit à Rome, ce que contredisent jusqu'à présent les requêtes à cette fin du peuple de Rome, requêtes demeurées sans résultat.

Est-ce bien en France et à Montpellier que Roch est revenu?

A Plaisance, l'Ange dit à Roch: «*In patriam revertere*» (Diédo), «*versum patriam*» (Anonyme). Incertitude encore. Poursuivons: «*Longis itineribus in Galliam delatus est... In patriam igitur dirigens iter*» (Diédo, chap. IV). «*Redire caepit in patriam*», dit de même Jean Pin. Roch chemine (*in*) dans sa patrie et non (*ad*) vers sa patrie. Voici le texte: «*Dum patriam repeteret, sese ad Angleriam, provinciam Longobardiae ad Almaniam versus, contulit; ubi eius provinciae Dominus bellum cum hoste gerebat*». Mais ce texte de l'Anonyme a du subir une omission.

Ce qui le fait supposer, c'est le pronom *ejus*, employé pour traduire cette (province). L'Anonyme se sert, pour exprimer ce génitif, de *hujus, illius, istius*. Il réserve *ejus* pour les personnes. Il faut donc supposer avec une grande vraisemblance qu'après la phrase «*dum patriam repeteret, sese ad Angleriam, provinciam Longobardiae ad Almaniam versus, contulit*», les mots suivantes manquent, dont le sens se trouve dans Jean Pin: «*Illinc parvenit in patriam*». Il parvint de là dans (et non plus vers) sa patrie. Et la phrase continue: «*ubi ejus provinciae dominus bellum cum hoste gerebat*», «*où le seigneur de sa province était en guerre*». L'Anonyme devient alors d'accord avec les autres auteurs.

Sinon, disent les *Acta Sanctorum* (De Sancto Rocho, VIII): «*Ceci est contraire aux diverses narrations des autres écrivains. Nous n'osons pas nous insurger contre des jugements si communs, et souscrire à la lubie d'un seul biographe, alors surtout que nous ne connaissons de façon sûre, ni le temps où il a écrit, ni son nom, ni son autorité; et bien que, à l'avouer franchement, les autres biographes que nous connaissons n'aient pas grande autorité, nous préférons cependant marcher avec eux que suivre l'Anonyme. Or, les autres parlent tout différemment sur ce sujet*». Voici, d'ailleurs, ce qu'ils disent sur le retour du Saint de l'Italie dans la Gaule narbonnaise et sur le lieu de sa mort: De Diédo, ch. IV: «*Il s'en alla en Gaule. Cheminant dans sa patrie, il parvint en certaine ville que Roch avait donnée à son oncle paternel*». De Pin: «*De là, il commença à revenir dans sa patrie, où il vécut cinq ans misérablement dans les fers*». De Pierre de Natalibus: «*Il rentra en France et, pris dans sa ville paternelle, il mourut dans la prison où il avait passé cinq années*». (A peu près mêmes citations de Jacobus Philippus Bergomensis, du Martyrologe romain, de Spondanus). Donc, d'après les auteurs primitifs, sauf l'Anonyme, Saint Roch est rentré à Montpellier. Le nom de Montpellier n'est pas cité, mais il est suffisamment indiqué.

C'est pourquoi, concluent les *Acta Sanctorum*, nous ne nous ne souscrivons pas à la *Vie traduite de l'italien en allemand*, «*car, bien qu'elle ne désigne pas nommément de localité, comme le fait l'Anonyme, elle indique cependant que Saint Roch, parti de l'Italie, gagna certaine ville d'Allemagne où il fut fait prisonnier*» (*Acta Sanctorum*, VIII, 18).

La preuve que Saint Roch n'a pas rentré à Montpellier, objectent Luthard et Rouquette, c'est qu'«*en 1322, Montpellier était dans la paix, et, dans son sein, il n'y avait pas de factions. Or, les historiens primitifs parlent d'une ville en guerre*».

Réponse: En 1322, s'il n'y avait pas guerre formidable, il y avait toutefois mésintelligence entre le roi Sanche et le roi d'Aragon (Germain, *loco cit.*, III, 281). Le fait que rapporte Aigrefeuille (I, 111), d'avoir uni les flottes contre les Génois dont ils avaient tous deux à se plaindre, n'enlevait pas les causes de grief réciproques.

A quel endroit Saint Roch fut-il arrêté?

Voici une tradition montpelliéraine, demeurée sans conteste jusqu'en ces dernières années. Au coin des rues Vieille-Aiguillerie et Aiguillerie et tout en haut de la rue Pila-Saint-Gély, une plaque de marbre porte:

C'EST ICI, D'APRÈS LA TRADITION, QUE LE PAUVE ROCH EXTÉNUÉ DE FATIGUE, À SON RETOUR À MONTPELLIER, S'EST ASSIS SUR UN BANC ET A ÉTÉ ARRÊTÉ.

«*Ce banc... écrit Germain (loc. cit. III, 285 (1), a subsisté jusqu'à ces derniers temps, et les personnes qui l'ont vu se rappellent que les enfants, par respect, s'abstenaient de jouer dessus, quoiqu'ils aimâssent beaucoup à s'y asseoir. On avait enchâssé autrefois, dans la muraille de la maison à laquelle il était adossé, une image de Saint Roch, sculptée en relief sur une grande pierre. Cette pierre étant venue un jour à se détacher, au moment d'une dispute, et étant tombée sans blesser personne, on considéra ce phénomène comme une intervention du Saint, et on se réconcilia, dit-on, aussitôt. On la remplaça par une petite statue devant laquelle le clergé de Notre-Dame fut longtemps dans l'usage d'aller faire station chaque année. Il ne reste plus actuellement aucun vestige du banc...*». La statue, renversée par la Révolution, a été remplacée.

Contre cette tradition, Mlle Guiraud (*Revue historique du Diocèse de Montpellier*, t. I, p. 345), a produit un document daté de 1629 et tiré des Archives des Pénitents Blancs de Montpellier (1^{er} reg. des délibérations, f^o 77). A l'occasion d'un jubilé, on avait décidé de placer un tableau dans chaque sixain. Or, le document porte, à propos de la procession du 9 mars 1629: «*Led. sieur Rebuffi a mis et pozé un des tableaux à la maison du sieur Jean Poujol, l'un des confrères de la chapelle, pour le sixain Sainte-Foy, lad. maison faisant coing et envisage la porte du pilla Saint-Gelly dudit Montpellier, auquel tableau est peint et représenté la Sainte Vierge avec un Saint Louis, roi de France d'un costé et Saint Roch de l'autre*».

Mlle Guiraud conclut: «*C'est-donc à sa situation en évidence près de la maison Poujol pour recevoir le tableau du sixain; et le fait seul la figure de Saint Roch y était secondairement représentée, sans qu'on mentionne pourtant aucune tradition relative au thaumaturge, démontre bien l'inexistence au XVII^e siècle, de la tradition actuelle*».

Quant au banc, voici ce qu'en dit le même historien: «*Le banc de pierre... peut avoir son explication dans l'existence en ce lieu d'une borne de Montpellier et Montpelliéret, sur la limite arrêtée par le roi et l'évêque en 1263. Renversée, car elle était devenue inutile dès la fusion des bourgs juridictionnellement accomplie en 1552, elle a bien pu être assimilée à un banc et servir de siège aux passants. C'est par là qu'elle aura fourni sa contribution à une tradition bien moderne*».

Réponse. – Que cette tradition montpelliéraine soit bien moderne, voilà justement ce que Mlle Guiraud n'a aucunement prouvé.

Dans le banc, Mlle Guiraud voit une ancienne borne, supposition absolument gratuite. La borne a pu exister et le banc aussi. Pour que la supposition de Mlle Guiraud eût quelque sérieux, il faudrait les identifier, ce qu'elle n'a pas pu faire. Donc la tradition montpelliéraine garde toute son ancienne valeur.

Quant au tableau, le document de 1629 établit qu'un tableau représentant Saint Roch a été placé à la porte du pila Saint-Gély, à l'endroit précis où la tradition montpelliéraine dit que Saint Roch a été arrêté. S'en suit-il que la tradition s'est formée à la suite de la pose de ce tableau? Et n'est-il plus vraisemblable que le tableau représentant Saint Roch a été placé en cet endroit, qui est celui par lequel Roch a dû effectivement rentrer à Montpellier, parce que la tradition disait précisément ce que porte encore aujourd'hui la plaque de marbre. Car, pourquoi aurait-on choisi cet endroit plutôt qu'un autre?

De plus, voit-on une tradition se former parce qu'on a placé une statue de Saint quelque part? N'est-ce pas plutôt la tradition qui provoque la pose d'une statue? Dira-t-on que la statue de l'Immaculée-Conception, posée dans la grotte de Lourdes, a fait naître la tradition des apparitions de la Sainte Vierge?

On le voit, la tradition montpelliéraine demeure ferme aujourd'hui, comme depuis la mort de Saint Roch.

Objecterat-on, comme l'ont fait Luthard et Rouquette, que Diédo a fait arrêter Saint Roch dans une église? Pour répondre, il suffit de citer le texte: «*Is in templum pro more concessit: qui a lictoribus comprehensus... ad principem deducitur*» (Diédo, cap. IV, 30). «*Selon sa coutume, Roch*

entra dans une église. Saisi par des soldats, il fut conduit près du prince». Diédo ne dit nullement que c'est dans l'église que Roch fut appréhendé. On sait, d'ailleurs, qu'au Moyen-âge et spécialement à Montpellier, les églises avaient droit d'asile. Encore une fois, la tradition montpelliéraine reste donc entière.

Roch fut traduit en justice

«*Domino tradiderunt*», dit l'Anonyme; «*ad principem deducitur*», dit Diédo. Est-ce à dire que le seigneur lui-même l'ait jugé ? Non. Roch fut traduit devant la cour du bayle. En cette année, 1327 (Diédo), le bayle était Nicholau Ymbert; le juge, Berthomieu Rog, oncle probable de Saint Roch; le notaire, G. Despuegs (Germain, tome I, appendice XXV).

A quelle date mourut Saint Roch?

En 1327, disent Diédo, Petrus de Natalibus, J.-Ph. Bergomensis, Spondanus, etc... Il avait 32 ans. Il mourut le 16 août, disent J.-Ph. Bergomensis, Petrus de Natalibus, Diédo. Le 16 juillet, dit Pinus. L'Anonyme ne donne aucune date. C'est le 16 août que l'Église a adopté.

Sur les faits merveilleux de la prison

Aucun acte relatant ces faits, ni d'ailleurs aucun des derniers événements concernant Saint Roch ne se trouve dans le *Petit Thalamus*, ni dans le *Grand Thalamus*, ni dans le *Grand Charrier*, ni dans le *Cartulaire* de Maguelone, ni dans le *Cartulaire des Cartulaires*.

C'est dommage. Ajoutons qu'il est bien regrettable que la tablette sur laquelle était inscrite la promesse faite au Saint ne nous soit point parvenue.

Faut-il trouver, dans ce silence, une objection décisive contre la mort de Saint Roch à Montpellier, ainsi que le prétendent Luthard et Rouquette?

Notons d'abord que, sur l'emprisonnement lui-même et sur les faits merveilleux de la prison, tous les auteurs primitifs sont d'accord.

Pour ce qui est du silence des archives, tout en le regrettant, nous le trouvons facile à expliquer. Il est certain, d'abord, que les protestants après s'être rendus maîtres de Montpellier, qui ne fut délivré par Louis XIII qu'en 1622, démolirent beaucoup d'églises, brisèrent les statues des Saints et détruisirent ou lacérèrent tout ce qui rappelait leur souvenir. Il est à présumer qu'ils eurent soin, dès lors, de purger les archives de tout ce qui concernait le Saint de Montpellier.

On peut mettre en doute, d'ailleurs, que ces archives aient relaté quelque chose du Saint. Car l'oncle de Saint Roch peut avoir pris toutes mesures utiles pour que l'odieux de cette mort, dont il était cause, n'entachât pas sa mémoire. Est-ce que de nos jours on n'obtient pas sur certains faits le silence de la presse?

On dira: Comment la postérité l'a-t-elle donc su? – Comme elle a su tout le reste de cette vie, par la tradition orale dont furent les consignataires Diédo, l'Anonyme, Jean Pin et les autres.

Mais, eux, des étrangers, comment l'ont-ils su? – Au quatorzième siècle, Montpellier faisait commerce, par son port de Lattes, avec l'Italie et tout le Levant (Germain, *passim*). Ils ont tout su par les marchands. C'est ce qui explique certaines variantes et même quelques erreurs, les faits qu'ils rapportent n'ayant été connus d'eux qu'oralement, et eux-mêmes se trouvant à plus de cent lieues de Montpellier.

La tablette

La tablette fut trouvée *ad latus*, dit Diédo; *sub ejus capite*, dit l'Anonyme.

L'oncle de Saint Roch

Diédo l'appelle *princeps*; l'Anonyme *dominus civitatis*. Nous pensons que ces termes désignent, dans le cas présent, celui qui représentait l'autorité, c'est-à-dire le juge, Berthomieu Rog. Diédo et l'Anonyme disent que c'était l'oncle paternel; Jean Pin, l'oncle maternel.

Sur cette dernière affirmation de Jean Pin, à savoir que l'oncle de Roch qui le fit emprisonner était son oncle maternel, Luthard et Rouquette bâtissent tout un roman. La mère du Saint aurait été

italienne; les biens laissés par Roch à son oncle auraient été en Italie. C'est ce qui expliquerait le silence persistant de Roch sur son nom et sur sa famille, c'est-ce qui expliquerait que l'Anonyme le fasse emprisonner à Angleria, et c'est ce qui expliquerait par dessus tout le silence des archives de Montpellier. Autant d'hypothèses gratuites.

Où Saint Roch fut-il enseveli?

Pierre de Natalibus rapporte: «*Peractis longo tractu obsequiis sanctum corpus tradidit sepulturae*». *Longo tractu* peut signifier "avec un nombreux concours", "sur un long parcours", mais aussi "dans un lieu éloigné". Or, Germain écrit (*Hist. de la Commune de Montpellier*, t. III, 239): «*Les abords de la Cathédrale de Maguelone servaient, comme on sait, de cimetièrre au Moyen-âge. Depuis qu'Urbain II, lors de la prédication de la Croisade, avait béni cet îlot naguère délaissé, la coutume s'était introduite d'y chercher une sépulture. Des indulgences spéciales entretenaient cette pieuse coutume*». Il ajoute dans *Montpellier, sous ses évêques et ses chanoines*, p. 98: «*De là, un va-et-vient presque continuel autour de ce champ des morts saintement privilégié*». Si bien que les statuts de Maguelone de 1331 (quatre ans après la mort Saint Roch), enjoignent: «*Le prévôt donnera aux personnes constituant le cortège funèbre le pain, le vin et la pitance, tout comme aux chanoines de Maguelone, alors même qu'elles seraient mille*». — N'est-il pas à présumer, dès lors, que la famille de Roch ait eu son tombeau, comme toutes les familles importantes de Montpellier, dans la terre bénie de Maguelone.

Quel monument fut élevé en son honneur?

«*Princeps magno impendio ei templum erexit*», écrit Diédo. C'est évidemment dans le sens de chapelle sépulcrale, de monument funéraire qu'il faut entendre ce mot de *templum* employé par Diédo et Pierre de Natalibus. Comment l'oncle de aurait-il pu élever tout de suite une église ou même une chapelle dédiée au culte de son saint neveu sans aucune promulgation de l'Église touchant sa sainteté? Or, cette promulgation, si elle a eu lieu au Concile de Constance (1414), n'a pu être faite immédiatement après la mort du Saint.

«*Qui postea in Apostolatu Sancuts gloriose dedicatus est, atque ejus glorioso nomini amplam et celeberrimama ecclesiam construxerunt*», dit l'Anonyme. "In Apostolatu", c'est-à-dire après la canonisation du Saint. Quelle année présente ce "postea"?

«*Quem paulo post quoque Romanus Pontifex, Hominis sanctitate compertâ, ritu solemni in Superos retulit, demumque eo loco, ubi sepultus fuerat templum amplum et opulentum exstructum est*», dit Jean Pin. Donc, toujours après l'autorisation du culte par le Saint-Siège. Quelle année indique ce "demum" comme le "postea" de l'Anonyme? Il s'agit peut-être de la chapelle érigée en l'honneur du Saint dans l'église des Frères Prêcheurs. «*Cette chapelle fut détruite, comme tant d'autres, par le vandalisme protestant, avec le couvent qui la renfermait. L'existence de cette chapelle est attestée par la chronique du Petit Thalamus, qui rapporte qu'une procession alla y faire station en 1505*» (Germain, *Hist. de la Com. De Montpellier*, III, 28).

Le Concile de Constance (1414)

Diédo, Pin, Krantz, J.-Ph. Bergomensis, Pierre de Natalibus relatent l'épisode de l'intercession faite à Saint Roch par les Pères du Concile et la cessation de la peste. L'Anonyme n'en rien dit lui-même, mais le manuscrit des Célestins de Paris le porte en appendice de cette *Vie*. Spondanus fait remonter à ce Concile la canonisation de Saint Roch et en donne la cessation de la peste en cette ville comme motif principal.

Cependant, les actes du Concile de Constance sont là-dessus absolument muets, et nul écrivain contemporain ne rapporte le fait (Cft. *Acta Sanctorum, de Sancto Rocho* II). Il nous paraît, néanmoins, que des faits de ce genre et avec les précisions que lui donnent les auteurs susmentionnés ne s'inventent pas, et, comme le dit un proverbe, il n'y a pas de fumée sans feu. Il faut noter de plus la simultanéité avec laquelle, à partir de cette date, le culte de Saint Roch se répand en Europe, ce qui fait supposer que ce sont les Pères du Concile qui l'ont répandu.

Le culte de Saint Roch

Si on prenait à la lettre Diédo et Pierre de Natalibus, le culte public aurait commencé sitôt après la mort, mais il semble que ce soit manque de précision, car les autres auteurs (Anonyme, Jean Pin) reportent ce culte après la canonisation.

Cette canonisation date-t-elle du Concile de Constance? Spondanus (année 1327, n° 10) le dit. De même Castellinus (*Tractatus de Certitudine gloriae sanctorum canonizatorum*, p. 443). Les Bollandistes refusent de conclure au fait de la canonisation à Constance, par manque de preuves explicites.

Quoi qu'il en soit, la sainteté a été proclamée de *consensus Ecclesiae*. Le nombre d'églises, de chapelles, d'autels, de confréries en l'honneur de Saint-Roch en est la preuve évidente, et les nombreuses grâces, protections et miracles obtenus par son intercession prouvent surabondamment que Saint Roch est au nombre des Saints. Les divers Martyrologes manifestent largement l'éclat du culte rendu à Saint Roch à travers l'Europe (*Acta Sanctorum* n° 13, de *Sancto Rocho*).

Fisquet (*France Pontificale*, II, 401) dit que le culte de Saint Roch était connu à Clermont-l'Hérault, dans le diocèse de Lodève, en 1410. Fait rapporté, dit l'abbé Rouquette, p. 39, n° 2, *loc. cit.*, par Plantavit (*Chronologia praes. Lod.*, p. 331). L'abbé Saumade, dans son *Admirable pèlerin et guérisseur de Montpellier Saint Roch*, 2^e éd., 1884, Montpellier, p. 224, donne les statuts de la Confrérie de Clermont-l'Hérault en 1413, donc avant le Concile de Constance.

Les reliques de Saint Roch

La première relation que nous en avons est celle du transfert d'une portion considérable du corps de l'héroïque confesseur, présent du Maréchal de Boucicaut, transfert autorisé par Grégoire XI de Montpellier au Couvent des Trinitaires d'Arles, en 1372 (Attestation de l'archevêque d'Arles, Gaspard de Laurens, 8 juillet 1617, aux Archives départ. de l'Hérault. Fonds des anciens Trinitaires de Montpellier). Les mêmes archives contiennent une permission du général des Trinitaires, Louis Petit, de transporter d'Arles à Montpellier une relique de Saint Roch, 11 août 1616; l'attestation du Ministre du Couvent des Trinitaires d'Arles, François Aloès, relative à la transmission de cette relique (8 juillet 1617); l'attestation de l'archevêque d'Arles Gaspard de Laurens, relative à l'authenticité des reliques de Saint Roch, conservées dans le Couvent des Trinitaires d'Arles, et au transport d'un fragment de ces reliques à Montpellier, 8 juillet 1617: un bref du pape Alexandre VI, octroyant une indulgence spéciale à l'autel de la Confrérie de Saint Roch établie dans l'église du Couvent des Trinitaires de Montpellier, 14 juin 1601; un bref semblable d'Innocent XI, 10 novembre 1680, fixant au vendredi au lieu du lundi l'application de l'indulgence.

Deux ans après la publication de la *Vie de Saint Roch*, par Diédo, c'est-à-dire en 1485, "*exposés par leurs incessantes relations commerciales avec l'Orient à se voir à chaque instant gratifiés de la peste*, dit Germain III, p. 283, *les Vénitiens voulurent avoir des reliques de Saint Roch. Les habitants de Montpellier, refusant de se dessaisir du précieux dépôt, ils résolurent de s'en rendre maîtres à tout prix et un jour de l'année 1485, des aventuriers en habits de pèlerins, étant venus dans notre ville, y dérobèrent, on ne sait comment, le trésor tant convoité qu'ils emportèrent ensuite à Venise. Le nouveau Palladium fut joyeusement accueilli par le peuple de Saint-Marc et on bâtit en son honneur une somptueuse église*".

Sur le fait de ce transfert, disent les *Acta Sanctorum*, *loco cit.*, 53, les historiens sont assez d'accord. En 1856, une partie de ces reliques, le tibia gauche en tien a été rendu à l'église Saint-Roch de Montpellier, qui les possède actuellement ainsi qu'une parcelle de l'omoplate.

MAURICE BESSODES

© 2006. Tous droits réservés. Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits ou ayant cause, est illicite. Cette reproduction constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles du Code Pénal. Le «Centro Studi Rocchiano», par l'intermédiaire du bureau légal de l'«Associazione Italiana San Rocco di Montpellier», se réserve le droit d'entreprendre toute action légale contre les contrevenants. Afin d'éviter ces désagréments et les conséquences pénales qui en découleraient, nous préconisons la procédure à suivre en cas d'utilisation du contenu du site (→ Mentions légales).